

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 25 (1988)
Heft: 892

Artikel: Technologies de pointe : on ne donne qu'aux riches
Autor: Imhof, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018007>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Proportion de personnel étranger dans différents secteurs en 1986

Industrie alimentaire et fourragère	42,7%
Industrie textile	58,4%
Habillement, chaussure, lingerie	80,4%
Arts graphiques	38,7%
Industrie chimique	30,1%
Métallurgie	61,5%
Machines	41,9%
Industrie horlogère	32,8%
Construction	63,2%
Commerce	23,7%
Banques	11,8%
Hôtels, restaurants	49,4%
Santé	27,2%

Emploi dans quelques secteurs économiques importants

	1975	1985	évolution en %
Produits alimentaires	97000	93800	- 3,3
Boissons et tabac	16400	14000	- 14,6
Habillement	57400	39100	- 31,4
Chimie	74400	72300	- 2,8
Arts graphiques	61600	59900	- 2,8
Métallurgie	187100	186500	- 0,3
Construction de machines	284400	253000	- 11,0
Horlogerie	73800	42600	- 42,3
Construction	234600	223900	- 4,6
PTT	50800	57000	+ 12,2
CFF	40900	37100	- 9,2
Banque	75800	101200	+ 33,5
Assurances	36200	48700	+ 34,5
Hôtels, restaurants	167500	178200	+ 6,4

nalisation de leurs activités et dont le statut — au moins pour les moins qualifiés d'entre eux — ne se distingue plus guère de celui de l'ouvrier (salaire, promotion), vont-ils spontanément venir gonfler les effectifs des organisations syndicales?

Le sociologue René Höpflinger constate, dans le même numéro de la *Revue syndicale*, que malgré le nivellement des différences objectives entre ouvriers et employés, nombreux parmi ces derniers sont ceux qui n'ont pas ajusté leur conscience sociale à cette situation nouvelle. Les employés ont peu conscience d'appartenir à une catégorie sociale; ils se définissent plutôt en fonction de leur formation, de leur expérience professionnelle ou de leur position dans l'entreprise; une orientation très individualiste.

Néanmoins une analyse plus précise montre que la perception du besoin d'une organisation collective n'est pas totalement absente. Divers groupes d'employés sont favorables aux contrats collectifs et conscients de la nécessité de s'organiser pour défendre leur situation professionnelle. Encore faut-il que les syndicats mobilisent ce potentiel et adaptent leurs structures et leur action à la diversité de cette catégorie professionnelle: abandon du recrutement sur le modèle du syndicat d'industrie, large autonomie laissée aux groupes d'employés dans le cadre du syndicat pour traiter des problèmes professionnels propres à cette catégorie. ■

TECHNOLOGIES DE POINTE

On ne donne qu'aux riches

(pi) Le Jura, ce n'est un secret pour personne, cherche à promouvoir son économie en offrant un tourisme de qualité, et surtout en attirant des industries. Le deuxième Programme de développement économique (1987-1990) adopté l'été dernier par le Parlement précise d'ailleurs les objectifs à atteindre, les mesures à prendre, les priorités à respecter et les moyens à mettre en œuvre.

La situation marginale du canton et son taux d'imposition élevé sont des obstacles de taille que tente de surmonter le Service de l'économie et de l'habitat. Mais en plus de ces difficultés «classiques», le Jura doit se battre pour que sa marginalité de fait ne s'accroisse pas par une politique d'équipement en matière d'infrastructures de pointe qui avantage les grands centres. Ainsi en est-il des nouvelles technologies de télécommunication: les PTT se basent sur le principe éprouvé de la demande effective. Seront équipées prioritairement les régions où un besoin existe déjà. Les régions décentrées ou peu industrialisées, où la demande est faible, seront servies plus tard. Les conséquences sont faciles à imaginer: durant plusieurs années, les régions peu développées seront en plus sous-équipées, donc moins

attractives pour les entreprises susceptibles de venir s'y installer. Cette manière de faire est en totale contradiction avec la volonté politique de favoriser le développement des régions marginales.

Le soutien à leur économie ne doit pas se faire uniquement à coup d'aides financières ou de subsides, mais aussi par la mise à disposition d'infrastructures de pointe, capables de compenser partiellement d'autres désavantages. Les PTT ont certes choisi une douzaine de communes pour participer au projet «Communes modèles suisses pour la communication». Mais là aussi, le dossier à présenter pour être choisi impliquait d'avoir des projets précis. Les possibilités de communication de cette fin de siècle restent en Suisse une chose qu'il faut mériter alors qu'elles devraient être un équipement de base pouvant susciter l'innovation.

Les Français, pourtant réputés centralisateurs, ont, avec le Minitel, justement gagné ce pari grâce au câblage optique et à un système de taxation attractif: toutes les régions ont été équipées et la mise en service du système s'est faite en une fois sur l'ensemble du territoire, après une période d'essai. ■